

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2019

PRESENTS : MM. BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes POLTORAK, PERETTI, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, ISASCA, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.  
ABSENT EXCUSE : CUBERTAFON JP

Mme MAILLER a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du 1 mars 2019**

Mise aux voix : le procès-verbal du 1 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Attribution du marché de travaux de raccordement de la maison médicale au réseau de chaleur**

Point reporté à la séance suivante. Marché en cours de négociation.

#### **3. Budget de la chaufferie bois**

##### **Approbation du compte de gestion 2018 puis du compte administratif 2018**

*Monsieur CHATELIER préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.*

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2397,88 €.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 0 €

Résultat de l'exercice : déficit de 3345,93 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 3345,93 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif :

Mise aux voix : Le Maire ne prend pas part au vote. Approuvé à l'unanimité.

##### **Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 2397,88 € et ne présente pas de déficit d'investissement, il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat à la section d'investissement. L'intégralité de l'excédent de fonctionnement est reportée en recette de fonctionnement au budget 2019 (compte 002).

Mise aux voix : Approuvé à l'unanimité.

*Le Maire reprend la présidence de la séance.*

##### **Vote du budget primitif 2019**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 97 726 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 76 101 €

Mise aux voix : Approuvé à l'unanimité.

##### **Fixation de la durée d'amortissement des comptes 2131 et 1318**

Vu la dépense de réparation de la chaudière en 2018 pour 8801,63 € HT et la subvention d'investissement versée par le budget principal de 7890,20 €.

Vu la durée de vie de l'investissement évaluée à 5 ans,

Il est proposé d'amortir la dépense et la subvention sur la durée de 5 ans à compter du budget 2019.

Mise aux voix : Approuvé à l'unanimité.

#### **4. Demande de subvention pour l'organisation du salon du livre édition 2019**

Considérant que la Commune organise la 7<sup>ème</sup> édition du Salon du livre Périgord-Limousin les 28 et 29 juin 2019,  
Vu le rayonnement départemental et régional de la manifestation,

Vu le budget prévisionnel de la manifestation estimé à 8 000 €,

Il est proposé :

- De solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels intervenant dans le domaine culturel : le Conseil Départemental de la Dordogne et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ;
- De solliciter l'intervention financière de la Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère ;
- D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TTC		RECETTES	
Frais artistiques	3 000 €	Prise en charge de dépenses par la Communauté de Communes	1 000 €
Frais techniques, logistiques	3 300 €	Conseil Départemental	2 000 €
Frais de communication	1 700 €	Conseil Régional	2 000 €
		Autofinancement	3 000 €
TOTAL	8 000 €	TOTAL	8 000 €

Mise aux voix : Approuvé à l'unanimité.

##### **5. Opération d'investissement d'éclairage public : Eradication des luminaires « boules » - subvention de l'Etat**

La commune de LANOUAILLE, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Le Conseil municipal a souhaité l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires « boules » au programme départemental porté par le SDE 24.

Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économies d'énergie, M. le Préfet de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019.

Cette subvention permettra de porter le taux de financement pour chaque projet à 67 % du montant HT des travaux. Elle sera attribuée directement à la commune selon le plan de financement ci-dessous.

Afin de faciliter le traitement des dossiers, le SDE 24 coordonnera les demandes de subventions des communes auprès de l'Etat :

- En procédant, autant que possible, à un dépôt groupé des demandes de participation,
- En assurant un rôle de suivi-évaluation de la consommation des crédits auprès de l'Etat,
- En aidant les communes à constituer leur demande de paiement.

Le budget et le plan de financement prévisionnels sont les suivants :

Montant total des travaux HT	8 069,08 €
Participation SDE 24 (45 % du montant total HT)	- 3 631,09 €
Coût total HT acquitté par la commune, éligible à la DETR	4 437,99 €
Montant DETR sollicité	1 775,20 €
Reste à charge de la commune	2 662,80 €
Taux DETR (% de la dépense acquittée par la commune)	40 %

Mise aux voix : Approuvé à l'unanimité.

La séance est close à 19h30.